

Annexe 5 - Activités commerciales interdites

aux conditions générales de Vivid Money S.A.

Date de publication : 31 janvier 2025 - v.1

1. Général

- 1.1. Dans certains cas, nous pouvons ne pas être en mesure de vous offrir nos services en raison de nos obligations légales ou de nos politiques de gestion des risques. Conformément aux CGU, vous êtes tenu de vous abstenir de toute activité soumise à des restrictions, y compris toute activité violant une loi ou une obligation légale.
- 1.2. Vous ne pouvez pas, sans l'autorisation préalable de Vivid, utiliser votre compte Vivid pour vous engager directement ou indirectement dans des activités commerciales interdites telles que définies à l'article 2 ci-dessous. En vous inscrivant sur Vivid, vous déclarez que votre entreprise n'est pas impliquée dans l'une de ces activités.
- 1.3. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous pouvons toujours refuser votre demande au cas par cas, même si votre activité spécifique ne figure pas dans cette liste. De même, si vous n'êtes pas sûr que votre entreprise soit éligible, veuillez nous le faire savoir et nous nous renseignerons.
- 1.4. Cette liste est également susceptible d'être modifiée. Elle fait partie des conditions générales de vente et nous vous envoyons généralement une notification jusqu'à deux mois à l'avance lorsque nous modifions des éléments, à moins qu'il ne s'agisse d'une simple clarification ou que nous autorisons davantage d'activités. Si vous recevez une telle notification et que vous utilisez votre compte Vivid pour une telle activité, vous êtes tenu de nous en informer.
- 1.5. Le fait que nous ayons accepté votre candidature auprès de Vivid ne peut être interprété comme un accord avec l'activité de votre entreprise. Vous êtes tenu de nous informer de toute activité commerciale interdite, et de toute modification de votre activité commerciale susceptible de vous faire entrer dans l'une de ces catégories à l'avenir. Si vous souhaitez utiliser votre compte Vivid pour une activité relevant de la deuxième partie de cette liste, vous devez demander et obtenir une dérogation de Vivid avant de pouvoir le faire, avec ou sans conditions supplémentaires.
- 1.6. Cette liste ne donne à aucun de nos clients ou à aucun tiers le droit d'être protégé contre les activités mentionnées, ou de se voir accorder une quelconque autorisation. Vivid peut toujours, à sa seule discrétion, autoriser les demandeurs ou les clients à utiliser leur compte Vivid, ou accorder ou refuser toute autorisation requise en vertu de cette liste.

2. Activités commerciales interdites

Les activités commerciales interdites comprennent :

- Commerce illégal de stupéfiants
- Systèmes de Ponzi, ventes pyramidales, etc.
- Services sexuels illégaux
- Armes et équipements de défense à usage militaire
- Tout produit ou service illégal, tel que la traite des êtres humains, la corruption politique, le trafic illégal d'espèces sauvages, etc.
- Toute autre activité illégale ou en violation de nos conditions générales.

Les activités commerciales interdites comprennent également toutes les activités suivantes sans notre accord préalable spécifique :

- Activités des organisations religieuses, confessionnelles ou politiques
- Divertissement pour adultes et pornographie
- Marketing d'affiliation
- Ventes aux enchères
- Structures des actions au porteur et accords de prête-nom
- Options binaires
- Contrefaçons, répliques
- Crowdfunding et Crowdlending
- Crypto-monnaie ou jetons
- Services logistiques transfrontaliers
- Médicaments, y compris les produits à base de CBD et autres pseudo-médicaments
- Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
- Sociétés holding de particuliers détenant moins de 25 % des filiales
- Activités de jeux et de paris, Casinos
- Autres activités qui augmentent considérablement le risque de blanchiment d'argent, lorsque nous observons une augmentation / un nombre élevé comparable de blanchiment d'argent en rapport avec vos transactions (il ne s'agit pas nécessairement de vous, il peut s'agir d'un autre participant à la transaction) ou lorsqu'un organisme de réglementation a émis un avertissement en matière de blanchiment d'argent pour un certain type d'industrie.
- Tout embarquement en relation avec des organisations à but non lucratif ou caritatives et des associations non enregistrées est soumis à l'approbation d'une exemption par Vivid.
- Places de marché
- Marketing à paliers multiples (MLM)
- Produits pharmaceutiques
- Les institutions financières et autres prestataires de services qui gèrent des fonds de tiers (par exemple, collecteurs, cabinets juridiques réglant des transactions pour leurs clients, etc.)
